



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
20/01/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 3
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du quatorze janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention :
Opposition : 1

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gailland, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Laville), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés (2) : Mme Gaillard, M. Gleyze.

Absente (1) : Mme Keskin.

Secrétaire : Mme Mazellier

Objet : Sollicitation du Fonds Social Européen + pour l'accompagnement financier du projet « Le Teil sans chômage : l'emploi pour tous » dans le cadre de l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » depuis 2016. Elle a obtenu son habilitation pour 5 ans par Arrêté du 23 décembre 2021 dans le cadre de la deuxième loi d'expérimentation du 14 décembre 2020.

Une convention pluriannuelle a été signée le 27 avril 2022 entre l'État, le Conseil départemental de l'Ardèche, Pôle Emploi, l'Association « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée » et la commune, précisant les engagements des différents partenaires au sein du Comité Local pour l'Emploi du Teil, dans le cadre de l'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée pour la période 2022-2026.

Le projet proposé dans le cadre de l'expérimentation vise à atteindre le plein emploi et identifie le besoin de créer 220 nouveaux emplois sur le territoire, en entreprises à but d'emploi et 125 emplois dans les entreprises classiques, devant permettre l'embauche des 345 personnes privées durablement d'emploi recensées au 1^{er} janvier 2022.

Dans cette perspective, il est proposé de solliciter le soutien du Fonds Social Européen + à hauteur de 155 146,52 € afin de cofinancer l'expérimentation dont le coût total est estimé à 387 865,52 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Vu le décret n°2021-1742 du 22 décembre 2021 modifiant le décret n°2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 habilitant le territoire de la commune du Teil pour mener l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2022 approuvant la convention pluriannuelle 2022-2026 entre l'association « Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée », l'État, le Conseil départemental de l'Ardèche, Pôle Emploi et la commune ;

Vu la convention pluriannuelle susvisée, signée le 27 avril 2022 ;

Vu l'appel à projets du « Fonds de Solidarité européen : Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi + » lancé par l'État – Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

APPROUVE la programmation prévisionnelle du projet d'expérimentation et son coût prévisionnel évalué à 387 865,52 € et ventilée comme suit :

Ateliers et expérimentation en vue de lever les freins à l'emploi	19 000,00 €
Ingénierie de projet et actions en vue du retour à l'emploi sur le marché classique	277 046,80 €
Etude en vue du développement de nouvelles activités	70 000,00 €
Communication (Prestation)	3 000,00 €
Evaluation	7 500,00 €
Equipement Dépenses indirectes et formation / mission	11 318,72 €
TOTAL sur 3 ans	387 865,52 €

SOLLICITE le soutien de l'Union Européenne dans le cadre de l'Appel à projets « Fonds de Solidarité Européen + » à hauteur de 155 146,52 €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Noëlle MAZELLIER